

## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU CCSEHDAA

Rencontre tenue le 11 janvier 2024 à 18h30

En présentiel

### PRÉSENCES

#### **Représentant des parents :**

Ben Dhafer, Imen	École secondaire Anjou	
Chenel, Nathalie	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	
Hereni, Florand	Jean-Nicolet	<b>Abs</b>
Forgues, Aline	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	
Josma, Francia	Jean-Nicolet	
Kamel, Melha	Marc-Aurèle-Fortin	
Larivée, Nicole	Félix-Leclerc	
Medjahed, Amel	Wilfrid-Bastien	
Simard, Véronique	St-Octave	<b>Abs</b>
Teklioglu, Derya	Denise-Pelletier	
Tessier, Marie-Andrée	Marc-Laflamme	
Vanegas, Virginia	Ste-Marguerite-Bourgeoys	

#### **Représentant au Comité de parents :**

Aline Forgues école secondaire de la Pointe-aux-Trembles

#### **Représentant du personnel de direction :**

Carole Bérubé Directrice, école primaire Notre-Dame-de-Fatima **Abs**

#### **Représentant du personnel de soutien :**

Geneviève Chicoine école secondaire Henri-Bourrassa **Abs**

#### **Représentant du personnel professionnel :**

Marie-Julie Lambert

Mélanie Boulanger

#### **Représentant du personnel enseignant :**

Catherine Alary

Véronique Richard

#### **Observateur désigné par le Conseil d'administration du CSSPI :**

Stéphane Vallée Membre de la communauté

#### **Personnes ressources :**

Christian Urbain directeur réseau P-A-T/Mtl-Est et écoles spécialisées

Marie-Ève Dumais directrice adjointe de réseau

Geneviève Martel directrice adjointe de réseau

Isabelle Senez directrice adjointe de réseau

**Abs**



La rencontre débute à 18 h 40.

## 1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Christian Urbain fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des points sont à ajouter. Il demande d'ajouter un sujet au point divers pour la modification du calendrier des rencontres.

### **ORDRE DU JOUR PROPOSÉ 11 janvier 2024**

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des membres
3. Élections pour le CCSEHDAA 2023-2024
  - Présidence
  - Vice-présidence
  - Représentation comité parent
  - Substitut représentant comité parent
4. Adoption du compte rendu de la rencontre du 18 mai 2023
5. Parole au public
6. Bilan du budget de fonctionnement de l'année 2022-2023
7. Budget de fonctionnement 2023-2024
8. Règle de régie interne 2023-2024
9. Composition et rôle du CCSEHDAA
10. Organisation des services de soutien aux élèves HDAA au CSSPI pour 2023-2024
11. Situation budgétaire pour les EHDAA au CSSPI
12. Rapport des demandes de révision 22-23
13. Sujets à traiter cette année
14. Mot de la présidence
15. Parole du représentant de parents
16. Divers
  - a. Modification au calendrier des rencontres

## 17. Clôture

L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par Mme Nicole Larivée et appuyée par Mme Melha Kamel.

## 2. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Un tour de table est fait pour que chacun des membres puisse se présenter.

## 3. ÉLECTIONS POUR LE CCSEHDAA 2023-2024

- Présidence
- Vice-présidence
- Représentation comité parents
- Substitut

Chaque membre proposé ou qui s'est proposé a été nommé par acclamation, voici les nominations pour l'année scolaire 2023-2024.

- Présidence : Madame Aline Forgues
- Vice-présidence : Madame Melha Kamel
- Représentation comité parents : Madame Nicole Larivée
- Substitut : Madame Aline Forgues

À la suite des élections, Madame Forgues prend la parole pour la suite des points qui sont à l'ordre du jour.

## 4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 18 MAI 2023

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 18 mai 2023 est proposée par madame Amel Medjahed et appuyée par madame Josma Francia.

## 5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public présent.

## 6. BILAN DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2022-2023

M. Urbain explique que ce budget est accordé au comité par le CSSPI et qu'il est dédié aux frais de déplacement, de repas et d'inscription à différents colloques, forums et rencontre soit en lien avec le

CCSEHDAA avec le Comité de parents. Le total des dépenses 2022-2023, soit 2 041 \$, représente les repas pour les rencontres et les frais de déplacement pour les membres parents.

## 7. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023-2024

Ce budget de fonctionnement 2023-2024, d'environ 4 125 \$, est composé de la façon suivante :

- Repas 2 300 \$
- Déplacements 825 \$
- Congrès annuel 1 000 \$

M. Urbain mentionne que le budget alloué pour le congrès annuel sera majoré, si nécessaire, pour tenir compte des frais réels.

## 8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2023-2024

Mme Aline Forgues suggère aux membres de faire la lecture de la régie interne qui représente l'ensemble du code de conduite encadrant le fonctionnement du comité.

Madame Forgues invite les membres à lire le point 7.5 sur le décorum. Les membres doivent respecter en tout temps le décorum durant toutes les rencontres.

Elle mentionne qu'avec le projet de loi 23 des amendements devront être faits à la régie interne à l'annexe 1 portant sur les articles de la loi sur l'instruction publique (LIP).

## 9. COMPOSITION ET RÔLE DU CCSEHDAA

Mme Forgues explique sommairement la composition du CCSEHDAA.

Comme prévu aux articles 185 et 186 de la LIP, le CCSEHDAA est composé de :

- 12 personnes représentant les parents d'élèves EHDAА désignés par le Comité de parents ;
- 2 personnes représentant le corps enseignant ;
- 2 personnes représentant le corps professionnel ;
- 2 personnes représentant le personnel de soutien ;
- 2 personnes représentant des organismes qui dispensent des services à des élèves HDAA ;
- 1 personne représentant les directions d'école ;
- La direction générale ou la personne qui la représente ;
- Le CA désigne également une personne observatrice pour faire le lien entre le CCSEHDAA et le CA.

En vertu de l'article 187 de la LIP, le CCSEHDAA est un comité non décisionnel institué par le CSSPI. Il a pour fonctions :

- De donner son avis au CSS sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- De donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ;
- De donner son avis au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite.
- Le comité peut aussi donner son avis au CSS sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Les membres parents du CCSEHDAA représentent l'ensemble des parents d'élèves HDAA et expriment la vision et le questionnement de ceux-ci concernant les services offerts par le CSSPI. Le comité fait en sorte d'émettre des propositions, dans le but d'améliorer le quotidien des élèves qui vivent avec une difficulté, un trouble ou un handicap, et ce, quel qu'il soit. Le CCSEHDAA est un comité actif, qui souhaite sensibiliser tous les partenaires qui gravitent autour des élèves.

M. Urbain prend la parole pour mentionner que lorsqu'il travaille dans un comité avec des gens de l'organisation ou des parents, il est important que ce soit dans un esprit de collaboration, car il souhaite la réussite des enfants, des élèves HDAA et que c'est tous ensemble que nous allons y arriver et non dans un mode de confrontation. Sa façon de travailler est une posture d'ouverture, d'écoute et de voir dans la mesure du possible toutes les ressources qui sont offertes, et ce, pour améliorer le sort à la fois des élèves HDAA et aussi d'améliorer la collaboration qu'on peut avoir avec les parents.

## 10. ORGANISATION DES SERVICES DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES HDAA AU CSSPI

M. Urbain présente le modèle d'organisation pour le soutien des élèves ayant des besoins particuliers, de la classe ordinaire jusqu'à la classe de l'école spécialisée. Il en profite pour décrire les structures permettant le soutien des EHDA.

Au CSSPI, il y a 43 180 élèves répartis entre le préscolaire, le primaire, le secondaire, la formation aux adultes et la formation professionnelle.

Il y a environ 8000 élèves répartis entre 3 catégories d'élèves ayant des besoins particuliers, les élèves à risque ou vulnérables, les élèves ayant un plan d'intervention et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Toutes les actions au regard des élèves HDAA sont balisées par 2 politiques soit : la Politique nationale de l'adaptation scolaire et la politique locale au CSS. Il parle des différents types de regroupement d'élèves et de services permettant de graduer la réponse aux besoins des élèves. Il y a aussi une panoplie de services visant à soutenir la réponse aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers tels que : services professionnels, services des ressources enseignantes, orthopédagogues spécialisées (REOS), service des enseignantes-consultantes et des conseillères pédagogiques à l'adaptation scolaire.

Il parle de comment est graduée l'organisation aux besoins des élèves dans une visée inclusive et du maintien des élèves en classe ordinaire.

## 11. SITUATION BUDGÉTAIRE POUR LES EHDAA AU CSSPI

M. Urbain donne des informations sur la situation budgétaire pour les EHDAA du CSSPI.

- Le CSSPI dépense davantage pour les services aux élèves HDAA que les revenus supplémentaires qu'il reçoit du MEQ pour organiser ces services.
- Les revenus supplémentaires sont établis principalement en fonction du nombre total d'élèves du CSS et du nombre d'élèves HDAA
- Les principales dépenses proviennent des salaires des enseignants et des techniciens en éducation spécialisés des classes spécialisées et des écoles spécialisées.

Pour l'année 2022-2023, le CSS a reçu des revenus additionnels, en provenance du MEQ pour les EHDAA de 55,5 M\$ et les dépenses additionnelles en lien avec les revenus ont été de 61,2 M\$ pour un excédent des dépenses de 5,7 M\$.

## 12. RAPPORT DES DEMANDES DE RÉVISION 22-23

M. Urbain présente le rapport et mentionne que c'est probablement la dernière année que cette vignette sera présentée. Il y a eu la création du Protecteur régional de l'élève et du Protecteur national de l'élève, ainsi, lorsqu'un parent est insatisfait des décisions qui sont prises par le CSS pour leur enfant, ils n'auront plus à passer par le Conseil d'administration pour déposer une demande de contestation, ils doivent aller vers l'organisme externe nommé précédemment.

Pour l'année 2022-2023, il y a eu 4 demandes de révision de décision. Il y a eu 700 demandes de parents pour une révision de décision et pour la majorité il y a eu entente entre les parents et le CSS. Seulement 4 demandes ont été soumises au Conseil d'administration, et dans tous les cas le CA a maintenu la décision du CSS. 2 cas étaient pour le classement des élèves, une pour maintenir le classement de l'élève dans une école spécialisée et finalement de maintenir la décision de scolariser l'élève au CSSPI et non dans une école spécialisée. Il mentionne que pour arriver à un résultat positif compte tenu de l'ensemble des demandes, c'est parce que les gens œuvrant dans les écoles travaillent de façon rigoureuse en fonction des besoins des élèves, et ce, en collaboration avec les parents.

Mme Forgues prend la parole pour indiquer qu'avant d'arriver en médiation au Conseil d'administration, beaucoup de travail est fait, par les équipes-écoles composées d'enseignants, de directeurs d'école et de parents. Il y a aussi beaucoup de médiations qui sont faites tout au long de l'année et les équipes-écoles sont bien équipées pour bien gérer les situations. M. Urbain ajoute qu'il y a des compromis qui sont faits à force de discuter et de réfléchir, on croyait avoir telles orientations et au fil du temps, on change le plan de match. C'est un processus pour arriver à une entente pour le bien de l'élève.

M. Vallée prend la parole pour mentionner le travail exceptionnel des services complémentaires et des équipes-écoles pour en arriver à ce résultat.

### 13. SUJETS À TRAITER CETTE ANNÉE

M. Urbain donne des exemples de sujets qui ont été traités lors des années passées et les membres sont invités à ajouter des sujets qu'ils aimeraient être approfondis cette année. L'an dernier, le plan d'intervention avait été traité et pour cette année c'est un sujet qui pourrait être une discussion ou des échanges entre parents. Une suggestion est faite pour une trousse qui s'appelle « J'ai mon plan » et qui peut être un bon outil pour les parents dans l'évolution d'un plan d'intervention. Il pourrait être publicisé afin que les parents puissent y avoir accès en tout temps.

Mme Forgues suggère qu'un choix pour un sujet de présentation soit effectué pour la prochaine réunion et qu'à main levée on puisse décider le sujet à prioriser.

<b>SUJETS QUI POURRAIENT ÊTRE TRAITÉS EN 2023-2024</b>	<b>NOMBRE</b>
Communication entre la famille et l'école	8
Codes de difficulté	3
Modification à l'évaluation	7
Trouble du spectre de l'autisme	1
Troubles du langage	10
Plan d'intervention	0
Collaboration avec les partenaires de la santé, des services sociaux et organismes communautaires	9
Outils technologiques	7
TEVA (transition-école – vie active)	6

### 14. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Aline Forgues prend la parole. Elle demande de toujours confirmer votre présence par courriel pour la préparation aux réunions.

### 15. PAROLE DU REPRÉSENTANT DE PARENTS

Mme Aline Forgues prend la parole pour informer les parents qu'elle est aussi la présidente du Comité de parents. Elle invite les gens à participer à la rencontre du comité de parents qui aura lieu le lundi 15 janvier. C'est une rencontre par vidéoconférence et le sujet du transport scolaire y sera discuté. Des questions peuvent nous être envoyées à l'avance pour que l'on puisse les transmettre à M. Martin Duquette, directeur général adjoint, qui présentera ce dossier.

À la dernière réunion qui a eu lieu le 11 décembre dernier, des discussions ont eu lieu sur les OPP (organisme de participation parentale) qui devraient être présents dans toutes les écoles et ce n'est malheureusement pas le cas. Il y eut aussi le dossier de la politique des frais de garde en ce qui concerne les frais maximaux qui peuvent être facturés aux parents. Elle encourage les parents à parler et poser des questions pour s'assurer que les frais ne soient pas surévalués inutilement.

## 16. DIVERS

- a) Modification au calendrier des rencontres.

M. Urbain prend la parole pour proposer aux membres présents de modifier le calendrier des rencontres. Une rencontre était prévue à la fin janvier et comme la période entre les 2 rencontres est très courte, il demande de la reporter au 15 février. Finalement, après discussion, la prochaine rencontre aura lieu le lundi 12 février à 18h30 au Centre de services scolaires.

## 17. CLÔTURE

Mme Aline Forgues propose la levée de la séance à 21h58.